

LYON-EXPOSITION



MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

✦ J. LYONNET, Rédacteur en chef. ✦

✦ Secrétaire de la Rédaction, LAURENT CHAT ✦

ADRESSER	ADMINISTRATION ET RÉDACTION	ABONNEMENTS
toutes les communications à M. LAURENT CHAT Secrétaire de la Rédaction.	LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures. RÉDACTION de 1 à 3 heures.	LYON et le RHÔNE, un an 8 fr. DÉPARTEMENTS » 9 » ETRANGER (Un. post.) » 10 » <i>Les Abonnements partent du 1^{er} Septembre 1893.</i>

PRIME A NOS LECTEURS

Le prochain numéro du « Lyon-Expositio » contiendra une **MAGNIFIQUE GRAVURE** hors texte :

L'ENTRÉE DU PARC, LE MONUMENT DES LÉGIONS

Cette composition délicate fait le plus grand honneur au véritable artiste, qui est un des collaborateurs les plus précieux du journal : M. Forest-Fleury. C'est une œuvre d'art dans toute l'acception du mot, véritablement finie et fouillée, pleine de mouvement et de vie, dessinée d'après une photographie de la maison Victoire, prise le jour de l'inauguration du monument.

Tout le monde voudra la posséder et la conserver — et nous sommes persuadés que nous ne pouvons trouver de meilleure préface à la collection artistique que nous préparons.

SOMMAIRE

L'Exposition de 1900 (J. Lyonnet). — Les Comités régionaux. — Chronique de l'Exposition (V. Bergeret). — Echos de l'Exposition. — Les Sections étrangères. — Documents officiels : l'Emulation, Chambre de Commerce de Lyon : Répartition des Subventions, La Subvention du Conseil général, L'Exposition ouvrière, Les Terrains des anciennes fortifications, Un nouveau général de division. — L'Exposition de 1900 à Paris. — Les Clous de l'Exposition. — Union des Sociétés de Gymnastique de France : XX^e Fête fédérale à Lyon, 13, 14 et 15 mai 1894. — Horticulture : Règlement général (suite et fin).



L'EXPOSITION DE 1900

Si l'Exposition lyonnaise de 1894 doit être, suivant l'expression de M. Chailley-Bert, la « répétition générale » de celle de 1900, nous pouvons accumuler les attractions et demander l'impossible à nos constructeurs, car l'œuvre parisienne dépassera tout ce qu'on aura vu jusqu'alors.

Il est vrai que le gouvernement ne lui ménage pas son concours et qu'il sera complètement à la disposition du commissariat général.

Pendant qu'à Lyon nous réclamons vainement l'autorisation de placer une partie de notre Exposition sur les terrains inoccupés des domaines et d'y établir un raccordement nécessaire avec la voie ferrée de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, la commission d'organisation de l'Exposition de 1900 se préoccupe bien peu de semblables vétilles ; elle met tout simplement les pouvoirs publics en demeure de prendre les mesures nécessaires pour assurer les communications rapides et économiques

entre l'emplacement de l'Exposition et les divers quartiers de la capitale. Elle exige la création de voies ferrées et l'établissement d'un pont sur la Seine.

Combien nous sommes loin de ces prétentions ! Nous ne pouvons même pas enfoncer autour du Parc de la Tête-d'Or les pieux des barrières, qui empièteraient de cinquante centimètres sur ce fameux terrain des Domaines, ce terrain où une exposition russe conviendrait parfaitement, puisque nos amis y retrouveraient la reproduction exacte de leurs steppes dénudées.

Jamais vit-on partialité plus grande ? La place nous manque pour nos pavillons ; le cadre du Parc, si beau, si grandiose, est encore trop étroit pour ce que rêvent le Comité supérieur et M. Claret. Or, il y a à côté du Parc ces grandes étendues sans emploi que le comblement des fossés d'enceinte a rendues disponibles, et l'administration domaniale, par on ne sait quelles chinoïseries, refuse à l'Exposition lyonnaise d'en profiter pour quelques mois.

Voilà pour Lyon : à Paris, au contraire, l'emplacement de l'Exposition de 1889 est jugé insuffisant, et la commission propose aussitôt d'annexer à cet emplacement le Trocadéro, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours-la Reine, etc..., tout un vaste quartier de Paris.

Le concessionnaire de l'Exposition lyonnaise a du ménager avec grand soin les arbres du Parc et s'engager à tout remettre en état ; les organisateurs parisiens sont disposés à demander la démolition du

palais des Machines, de ceux des Beaux-Arts, des Arts libéraux, du Dôme central, de la galerie de 30 mètres, si ces constructions devaient gêner leur plan d'ensemble, et bien que leur conservation ait été stipulée par une loi, s'il vous plaît.

Bien plus, ils songent à faire déboulonner la tour Eiffel qui contrarie leur perspective.

C'est avec cet esprit d'égalité que sont traitées les expositions de Lyon et de Paris. Rien à l'une, tout à l'autre.

A la première, ni encouragements, ni subventions, ni même les autorisations les plus minimales ; à la seconde, carte blanche, permission générale, allant même jusqu'à l'abrogation d'une loi au besoin.

Et cependant les Lyonnais tiennent bon ; ils ne se découragent pas ; ils présenteront aux visiteurs une exposition très intéressante, très instructive, mais ils auront soin de leur dire que cette œuvre est la leur, une œuvre locale dont les pouvoirs publics se sont désintéressés avec une incroyable partialité.

J. LYONNET.



LES

COMITÉS RÉGIONAUX

DE tous les moyens de propagande que l'Exposition a sous la main pour recruter des adhérents, les comités régionaux sont assurément le meilleur : nous l'avons bien compris, du reste, lorsque nous avons mené une active campagne pour

qu'on les constituât. Organiser, dans tous les chefs-lieux de département, un groupement de commerçants honorables, de grands industriels et de représentants des différentes branches des arts ; les convaincre de la grandeur de l'œuvre projetée, leur montrer le merveilleux de sa conception, leur prouver quels profits les exposants auraient à retirer d'une Exposition universelle telle que sa pareille n'eût jamais lieu en province ; donner la foi, en quelque sorte, aux membres de ces comités régionaux, c'était s'assurer des concours multiples, dévoués et productifs. Telle était la première partie du programme à remplir. Ce programme, l'a-t-on mis à exécution ? a-t-on suffisamment expliqué aux comités régionaux ce qu'on attendait d'eux ? leur a-t-on suffisamment démontré l'importance de l'œuvre et l'intérêt général qui s'y rattache ? Nous savons avec quel soin les Chambres de Commerce ont constitué ces comités. Nous voulons croire qu'on a su éviter tous les écueils que nous signalons plus haut, qu'on a fait les choses en conscience et que les gens qu'on a choisis ont été pénétrés de l'importance de leur mission ; mais encore aurait-il été bon qu'on publiât leurs noms et leurs titres, ce qui eût été la confirmation de leur mandat, attendu que cette publication entraînerait absolument dans le genre auquel le *Bulletin Officiel de l'Exposition* semble s'être consacré.

Mais s'ensuit-il, parce qu'on a eu la chance de réunir des dévouements, s'ensuit-il que la bataille est gagnée et que les généraux n'ont plus qu'à reprendre leur vie normale au sein de leur quartier ? Nous ne le croyons pas. Une Exposition aussi importante que le sera celle de Lyon doit toujours être armée contre un ennemi permanent : l'indifférence ; c'est en faisant constamment parler d'elle qu'une exposition affirme sa vitalité et l'œuvre des Comités régionaux aurait été la plus puissante des collaborations si, au moindre appel adressé, les mêmes choses avaient été dites dans toute la France, non pas par l'Exposition elle-même, dont le témoignage aurait paru suspect à quelques-uns, mais par ces groupements de gens du pays qu'on sait n'avoir aucun intérêt dans l'œuvre.

Pour cela, il fallait que le Conseil supérieur de l'Exposition soit en relations permanentes avec les comités régionaux ; au lieu de cela on les isole et, livrés à eux-mêmes, ils ne peuvent rien, se désagrègent et perdent une bonne partie de leur influence. Pourquoi donc n'avoir point désigné, dans le Conseil supérieur, quelques membres qui, comprenant bien leur devoir et l'importance de leur tâche, eussent poussé le dévouement jusqu'à se faire, auprès des Comités régionaux, les porte-parole autorisés de la direction générale de l'entreprise ? Il ne fallait rien négliger pour que les points de contact fussent nombreux entre les organisateurs *extra-muros* et l'organisation centrale ; et il était nécessaire

que le soin d'éclairer la religion des Comités régionaux, de stimuler leur zèle, d'entretenir leur enthousiasme fut confié à des commerçants ou à des industriels, gens à l'esprit pratique mieux à même de discuter les questions qui se rattachent à une Exposition que les meilleurs avocats du monde. C'est dans ces relations étroites que serait née une émulation productive et que du travail utile se serait accompli.

Mais, hélas ! on n'a rien fait ; on s'est contenté d'organiser de petites armées qui ressemblent fort aux soldats de plomb que les enfants placent aux abords d'un fort : leur nombre en est assez grand, leur position est assez bien ordonnée, mais ça ne fait pas de mal au fort.

Aujourd'hui les Comités régionaux semblent avoir vécu : le piétinement sur place les a tués parce que l'absence de travail les avait engourdis — cela grâce à l'inertie trop grande dont on a fait preuve — et l'Exposition reste dans la posture du chef d'un atelier considérable, pourvu de machines perfectionnées qu'un puissant moteur est censé actionner, et qui n'a oublié qu'un point : c'est de mettre la courroie de transmission. S'il en est temps encore, qu'on répare les graves fautes commises, qu'on envoie des délégués sérieux dans les principales villes de France et qu'on les relie ensuite d'une façon étroite au cerveau de l'Exposition, qui siège à Lyon.

Nous demandons la courroie de transmission, tout simplement.

Laurent CHAT.



CHRONIQUE DE L'EXPOSITION

Les Domaines.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler, dans les colonnes de *Lyon-Exposition*, de ces steppes désolées qui bordent le Parc de la Tête-d'Or du côté du boulevard du Nord et qui forment un si étrange, un si déplorable contraste avec le magnifique jardin qu'elles avoisinent et les luxuriantes végétations de ses serres merveilleuses.

Nous avons fait remarquer que si le Parc de la Tête-d'Or offrait à une Exposition un superbe cadre, encore fallait-il que la place y fut suffisante pour faire grand, sans qu'on eût besoin de recourir à de regrettables éclaircies pratiquées dans les ombrages du bois, sortes de coupes sombres contre lesquelles ont tant protesté les adversaires de l'Exposition et nous avons indiqué que si de vastes emplacements semblaient tout désignés pour recevoir les constructions diverses composant une exposition, c'étaient bien les terrains conquis sur les anciennes fortifications, terrains qui n'ont d'autre emploi que d'offrir leurs profondeurs malpropres aux entreprises des escarpes et des rôdeuses de nuit, leurs aimables compagnes.

Nous avons rappelé que, dans le projet pri-

mitif de l'Exposition de 1892, c'était sur ces terrains qu'on avait projeté d'élever les bâtiments du palais auquel le parc aurait simplement servi de jardin.

Malheureusement, ces terrains, après avoir appartenus au Domaine public, quand ils étaient à l'état de fortifications, appartiennent au Domaine de l'Etat, suivant le vœu de la loi, depuis que ces fortifications ont été déclassées. Or, s'il est deux institutions qui ne s'entendent pas comme « larrons en foire », pour nous servir d'une locution consacrée, c'est bien le Domaine de l'Etat qui représente les intérêts généraux du pays et le Domaine public qui ne s'occupe que des intérêts particuliers aux départements et aux communes.

Aussitôt en possession de ces landes immenses qui n'offrent à l'œil inquiet et attristé que des graviers et des plâtras au milieu desquels percent de loin en loin quelques rares charbons, l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, n'eût plus qu'une idée, fort légitime d'ailleurs : augmenter le plus possible la valeur de ces terrains pour les revendre également le plus cher possible. Pour ce faire, elle proposa à la ville d'y tracer des boulevards, des rues, des cours, des voies de communication de toute sorte, indiquant l'intention d'y créer un quartier neuf.

Comme il s'agissait d'une dépense d'environ deux millions, — exactement dix-huit cent mille francs, croyons-nous, — la ville, qui a assez pour le moment de l'affaire de la rue Grôlée, ne voulut pas s'engager dans cette nouvelle dépense et elle refusa de signer le traité sur *timbre* que les *Domaines* lui proposaient de livrer à l'Enregistrement sans sortir de chez eux.

De là, grande colère de la sérénissime administration qui, voyant enfin l'Exposition de 1892 prendre corps en 1894, se dit : J'aurai raison de toutes ces résistances.

Nous avons montré qu'on ne put rien obtenir des Domaines lorsqu'on leur demanda de laisser construire, sur les terrains délaissés du boulevard du Nord, le gros œuvre de l'Exposition, de manière à n'édifier dans le Parc que les bâtiments accessoires qui n'auraient pas demandé le sacrifice de nos beaux arbres séculaires. Démarches de la municipalité, vœux du Conseil général et du Conseil municipal, intervention des membres de nos assemblées, rien n'y fit. Quant à l'Etat qui aurait pu se prononcer sur la question et, fut-ce par une loi, accorder à l'Exposition lyonnaise la jouissance de ces terrains vagues qui l'isolent du reste de la ville, l'Etat n'a encore rien fait.

Les jours se sont écoulés, la Coupole a grandi, son inauguration a eu lieu solennellement au milieu d'un tel enthousiasme national que tous les partis se sont fondus en un groupe unique de patriotes, seule l'administration des Domaines n'a pas désarmé et a continué à pousser son cri de guerre : « Mon traité ou la mort ! »

**

Il y avait donc longtemps qu'on avait renoncé à utiliser le désert du boulevard du Nord pour la construction de l'Exposition, Toutefois l'idée d'y établir de grands Halles de vastes hangars pour y installer les machines, les lourdes pièces capables de défoncer le sol du parc, ayant été émise par quel-

qu'un et cette idée ayant paru juste, de nouvelles démarches furent tentées, à cet effet, auprès des Domaines.

— « Mon traité ou pas de Halls ! » fut la seule réponse qu'on en obtint.

La question principale se trouvant ainsi définitivement tranchée, il n'y avait plus à y revenir, mais des questions incidentes, si l'on peut s'exprimer ainsi, surgirent à côté et de nouveaux pourparlers furent encore engagés. La plus importante de ces questions incidentes est celle qui a trait au passage à travers le Sahara lyonnais d'une voie ferrée se raccordant à la ligne de Genève et devant conduire les marchandises à destination de l'Exposition de la gare des Brotteaux à la Coupole du Parc. C'était une grosse affaire, on le comprend aisément, une affaire devant occasionner une dépense de 50 à 60.000 francs. La question fut minutieusement discutée, débattue. Après de longs efforts on finit par décider M. Claret, qui donna son autorisation. Une fois la chose bien convenue, on s'adresse aux Domaines pour obtenir l'autorisation de traverser leur désert :

— « Mon traité ou pas de chemin de fer ! »

Tout fut arrêté net !

Il y a plus fort que cela.

L'Exposition ne peut pas être indéfinie comme l'est la ville de Londres qui n'a pas de limites; il lui faudra une clôture. Mur de pierre ou cloison de planches, il faudra une ligne de démarcation, puisqu'on paiera un droit d'entrée : ici on est dans l'Exposition, là on est dehors.

Si on place cette clôture sur le terrain du parc, on risque de mutiler encore quelques arbres en plus de ceux que l'on a déjà sacrifiés.

Ces terrains vagues, disait quelqu'un, ne peuvent subsister pendant l'Exposition; il serait scandaleux qu'aux portes d'une Exposition immense, où seront entassées toutes les merveilles enfantées par l'art et l'industrie, colportées aux quatre coins du monde par le commerce, se trouvassent des landes désolées, plus tristes encore que le désert de la Crau, en raison du cadre particulièrement brillant qui les entoure; ils semblent, en effet, une plaie au milieu du visage. Débarassez-les donc des pierres, des gravats et des mille autres choses répugnantes qui les peuplent, jetez y quelques brouettées de terre arable, nivelez le sol et semez à profusion du gazon... rien que du gazon, si vous voulez. Cela n'est pas coûteux et cela réjouit l'œil. L'idée était bonne et semblait devoir être admise par les Domaines : c'eût été un présent qu'on lui aurait fait, tel un mari clairvoyant sait offrir une voilette épaisse à son épouse si son visage est trop disgracieux.

— « Mon traité ou pas de gazon ! »

La réponse ne varie pas, comme on le voit, et l'on peut constater, une fois de plus, combien est tenace la volonté de M. le Directeur des Domaines.

Et s'il est vrai que l'Etat, par l'entremise de ses mandataires directs qui sont : le ministre des finances pour Paris et les préfets pour les départements, a le droit de vendre, d'engager, d'aliéner les biens qui font partie de son « Domaine », n'a-t-il pas le droit d'en concéder momentanément l'usufruit à la commune dans un but d'intérêt général ?

Nous adressons cette question à l'honorable

M. Rivaud, qui s'est toujours montré si favorable à l'Exposition lyonnaise de 1894 et qui est à la fois le représentant tout puissant de l'Etat et le protecteur naturel de cette Exposition.

Quant à nous, nous ne sommes pas inquiets. Nous mettons au défi M. le Directeur des Domaines de laisser surgir notre Exposition du tas d'immondices qui s'étend de l'entrée du Parc à la ligne du chemin de fer de Genève, car si les Domaines persistaient dans leur mauvais vouloir, parodiant un mot célèbre, nous nous écrierions : « Les râteaux partiraient tout seuls ! »

Victor BERGERET.



ÉCHOS

DE L'EXPOSITION

Explication.

Il nous revient qu'on s'est assez vivement plaint de deux indiscretions commises dans notre dernier numéro. Il eût été plus simple, pour être plus exactement renseigné, de faire appeler un représentant du journal. Il eût pu indiquer, comme nous sommes encore prêts à le faire, la provenance des documents en question et montrer en même temps les commentaires qui les accompagnaient et que, par une extrême bienveillance, nous n'avons pas publiés.

Les Congrès.

Les sociétés coopératives de France, réunies en congrès à Grenoble, les 15, 16, 17 et 18 octobre, ont décidé de tenir leur prochain congrès à Lyon, en 1894.

Le choix de notre ville, vivement combattu par les délégués du Nord, n'aurait peut-être pas été ratifié par la majorité des congressistes si nos amis n'avaient pu se prévaloir de la demande formulée par le conseil supérieur de l'Exposition.

Nous en sommes d'autant plus heureux que *Lyon-Exposition* avait, à plusieurs reprises, insisté sur la nécessité de retenir le plus grand nombre possible de congrès à Lyon, en 1894. Cet appel a été entendu, nous en remercions le Conseil supérieur et particulièrement M. Auguste Isaac, vice-président de la section d'Economie Sociale, qui s'est fait l'éloquent défenseur des idées que nous avons développées dans ce journal.

H. B.

Exposition universelle de Lyon

Le comité d'organisation de l'Exposition de Lyon en 1894 a accepté, vu le nombre croissant des exposants, la proposition de l'entrepreneur général, que la surface couverte, primitivement fixée à 50,000 mètres, soit élevée à 70.000, et que la date d'inscription des exposants soit reportée au 31 décembre 1893.

Histoire de Tabacs.

On nous raconte une bien intéressante histoire à laquelle nous nous refusons de croire

et au succès de laquelle nous pensons bien, en tout cas, que l'administration supérieure ne se prêterait pas. On sait que des bureaux de tabac doivent nécessairement être installés à l'Exposition. Rigoureusement, ces bureaux doivent être donnés, ou par l'Etat, ou par la ville, ou s'ils sont donnés par le concessionnaire, ils doivent faire l'objet d'une adjudication régulière qui serait, du reste, aussi profitable aux intérêts du premier qu'à ceux de la municipalité. On a raconté qu'on a déjà trafiqué de ces bureaux — non encore obtenus — comme on a, d'autre part, trafiqué des vitrines et des listes d'exposants. On cite le nom d'une concessionnaire-générale — une débitante de la place Bellecour — qui a déjà une infinité de sous-traitants, qu'on désigne également...

Nous ne voulons pas, pour aujourd'hui, préciser les noms et rechercher les responsabilités. Il nous suffit d'avoir projeté sur ce coin bizarre une lumière inattendue qui empêchera, nous en sommes certain, le succès de combinaisons plus qu'étranges.



Les Sections étrangères

ON aurait tort de croire — et nous savons que c'est une opinion fort répandue — que les puissances étrangères ne seront guère représentées à l'Exposition universelle de Lyon. Il est bien certain qu'on ne peut, actuellement, préjuger de l'importance qu'auront les sections étrangères, mais on peut, d'ores et déjà, affirmer que certaines puissances coopéreront pour une large part au succès et à l'intérêt de notre Exposition.

L'action s'exerce de deux façons sur les pays autres que le nôtre : d'une façon officielle par l'envoi de délégués, d'une façon officieuse par l'émulation que peut créer l'initiative privée.

C'est ainsi que M. Chabrières, à Chicago, fait preuve de la plus louable énergie pour engager les exposants lésés à la Foire du Monde à venir apporter leurs produits chez nous. Nous avons vu les luxueuses circulaires qu'il a propagées, et qui font diablement pâlir celles que l'on envoie ici. De même, la grande affiche qu'il a fait apposer dans les principales villes des Etats-Unis laisse bien loin derrière elle, par sa simplicité même et sa sévérité, celles plus ou moins élégamment ornées dont on a tapissé quelques coins de notre ville.

De notre côté, nous nous livrons à une propagande active qui a déjà porté ses fruits. Nous avons organisé, en Portugal et en Espagne, un service nombreux de représentants dont les efforts ne seront point stériles. C'est grâce au dévouement d'un de nos amis, M. Commandeur, que nous avons pu constituer, dans ces deux pays, une véritable puissance dont le travail se traduira bientôt par l'arrivée de nombreuses adhésions. C'est ainsi que nous avons actuel-

lement des correspondants à Madrid, Barcelonne, Séville, Cadix, Malaga, Bilbao, Badajoz, Lisbonne; nous nous occupons à présent d'une organisation semblable pour l'Angleterre et l'Italie.

Enfin, nous nous sommes assuré le concours, en Russie, d'un intelligent correspondant. Une grande maison d'orfèvrerie Russe a déjà envoyé son adhésion, et il sera curieux de voir la façon spéciale dont, en Russie, on travaille les métaux fins. La maison Kodjovanz, en effet, se propose d'exposer de nombreux objets d'orfèvrerie caucasienne, depuis les coupes d'honneur si fort en faveur en Russie, jusqu'aux bijoux, aux parements, aux sabres et aux mille objets divers enrichis de pierres multicolores, serties en drillé ou enchâssées dans des capsules entourées elles-mêmes de cordes ou d'élégants filigranes.

Nous disons ceci pour persuader à ceux qui doutent — et ils sont encore nombreux — que les sections étrangères à l'Exposition de Lyon seront brillantes. L'élan est donné, et si nous publions le sens de nos travaux, c'est pour qu'on nous imite, pour que chacun prenne sa tâche pour le seul profit de l'Exposition et la seule gloire de notre chère cité lyonnaise.

L. C.



Documents Officiels

Nous ouvrons aujourd'hui, sous cette rubrique, une chronique spéciale où nous reproduirons, toutes les semaines, le texte intégral ou par extraits, des diverses communications que le Conseil supérieur adresse aux journaux quotidiens ou hebdomadaires de notre ville.

L'ÉMULATION

Comité de Patronage et d'Organisation

GRUPE III. — COLONIES

Nous vous confirmons notre lettre circulaire du 24 juillet, dont les autorités locales ont dû vous donner connaissance par les organes de publicité de votre Colonie. Dans cette circulaire nous vous donnions avis qu'une Exposition universelle, internationale et coloniale, autorisée par décret du Président de la République, aurait lieu dans notre grande cité industrielle en 1894, qu'elle serait inaugurée le 26 avril et que sa durée serait de six mois.

Cette Exposition est sous le haut patronage du Conseil général de notre Département, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de notre ville. Elle a reçu des Pouvoirs publics l'assurance du plus grand concours. Un Conseil supérieur, composé de toutes les notabilités du haut commerce et de l'Industrie de notre région, a été constitué pour présider à son organisation.

Depuis que nous vous fournissions ces renseignements, l'œuvre entreprise par la ville de Lyon s'est affirmée, des appuis lui sont venus, les conceptions de ses organisateurs ont pris corps, de telle sorte que le succès moral et matériel peut être considéré comme d'ores et déjà consacré.

Disséminés dans le vaste Parc de la Tête-d'Or, les différents édifices ont été construits dans le

style et placés dans le cadre qui leur convenait et nous ne craignons pas de dire que jamais aucune Exposition n'a offert à ses visiteurs un panorama plus séduisant. Le chiffre des capitaux engagés, qui atteint actuellement 6 millions, prouve d'ailleurs que rien n'a été épargné pour rehausser l'éclat de cette manifestation du travail national et de l'expansion coloniale.

Bien que le nombre des adhérents, inscrits à cette heure, soit déjà considérable, nous avons obtenu que la date de clôture des inscriptions, précédemment fixée au 31 octobre, serait reportée au 31 décembre 1893, pour les Colonies, et nous nous sommes même réservés l'admission jusqu'au 28 février 1894, pour nos Possessions lointaines.

Dans ces conditions, après vous avoir donné ces avis, nous venons vous demander votre participation à cette grande démonstration de la puissance commerciale, industrielle et coloniale de la France.

Chacun se plaît à reconnaître aujourd'hui que la partie la plus intéressante, la plus utile et surtout la plus neuve de cette Exposition, sera celle des Colonies, telle qu'elle a été comprise par son Comité d'organisation. En effet, jusqu'ici les Expositions coloniales ne consistaient qu'en des envois d'échantillons de produits de toutes les latitudes sous lesquelles nous avons planté notre drapeau : de petits cubes de marbres, de minuscules fragments de minerais, quelques billes de bois, des flacons remplis de graines ou de liquide, des poignées de textiles, quelques spécimens de tissus et de confections, tout cela noyé dans un océan d'idoles, de fétiches, de meubles d'art, d'armes de luxe, d'ornements de prix ou autres curiosités exotiques.

Eh bien ces marbres, ces graines, ces minerais, ces textiles que représentent-ils? Où sont situées les forêts et les usines? Où poussent ces graines et ces textiles? Quel en est le prix de revient, et surtout quelle en est l'abondance? Sont-ce là des essais, essais d'hier ou déjà confirmés, ou sont-ce des exploitations en plein rendement? Ces matières premières, ces fabrications se trouvent-elles en qualité marchande; sont-elles susceptibles d'être livrées par balles ou par tonnes si l'industrie les demande?

Tout autant de questions et bien d'autres encore que se posent nos exportateurs ou nos industriels et auxquelles jamais n'a répondu complètement aucune Exposition coloniale. Aussi pouvons-nous avancer, en toute assurance, que notre Exposition Lyonnaise sera quelque chose d'entièrement nouveau et enfantera une œuvre féconde en résultats, aussi bien pour votre région que pour la Métropole. Au lieu de nous entourer de tout cet appareil inutile, spécimens bizarres, oripeaux de fantaisie, tous semblables, vus partout et peut-être partout les mêmes, nous ne voulons avoir qu'une Exposition purement commerciale: ce qui se produit dans la colonie et ce qui s'y vend.

C'est dans le but de réaliser cette large conception que, sollicitant votre concours, nous vous prions de nous envoyer les produits de votre sol et ceux de votre industrie, tels que denrées, tissus, lainages, cotonnades, soieries, ameublements, etc., en un mot tout ce qui peut donner naissance à un mouvement régulier d'échanges. Or, ce mouvement, nous nous efforcerons de le faire naître, si ces produits, vous voulez bien nous les adresser, non à titre d'échantillons, mais par masses, en quantité qui frappe et s'impose, non à titre de vaine curiosité, mais avec des indications pratiques concernant vos prix de revient et d'achat et les quantités disponibles.

Pour vous faire pressentir tout le profit que peut retirer le commerce de votre colonie de cette initiative, il nous suffit de vous rappeler que Lyon est le centre de cette région si industrielle ou sont rassemblées des agglomérations comme Saint-Etienne, comme Saint-Chamond, comme

Roanne, comme Tarare, comme Grenoble, avec, au-delà, mais tout près et toujours dans la sphère de Lyon, la Suisse et le nord de l'Italie. Dans une telle région, région de consommation et région de fabrication, une Exposition vraiment commerciale ne peut manquer de réussir et il est de l'intérêt du colon producteur et consommateur d'y transporter ses productions, afin de concourir aux récompenses et d'acquérir le renom qu'elles ne sauraient manquer de mériter.

Nous sommes sûrs, en effet, que les représentants du commerce et de l'industrie de notre cité, nos ingénieurs, nos usiniers, nos fabricants, nos filateurs, nos coloristes, nos couturiers, nos imprimeurs accourront à ce véritable musée colonial, afin d'apprendre ce que vous produisez et ce qu'ils peuvent acheter, ce dont vous avez besoin et ce qu'ils peuvent vous vendre. De là, nous l'espérons, sortiront pour vous des résultats incalculables: développement des affaires présentes, groupement de personnes et de capitaux pour les affaires futures, et enfin prise de contact avec une des régions les plus industrielles de la France.

Telles sont les perspectives qui s'ouvrent devant vous, si, nous aidant à remplir le programme essentiellement utilitaire que nous nous sommes tracés, vous participez dans une large mesure à notre Exposition coloniale.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président du Groupe,

ULYSSE PILA,

Chevalier de la Légion d'honneur, Membre de la Chambre de Commerce de Lyon et du Conseil supérieur des Colonies, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Exposition.

L'un des Secrétaires,

MAURICE LEWANDOWSKI.

Nota. — Toutes les lettres et communications pour renseignements doivent être adressées à M. le Président du Groupe colonial, bureaux du Conseil supérieur de l'Exposition, à l'Hôtel de ville.

Pour toutes demandes d'inscriptions, d'admissions, s'adresser aux bureaux de l'Exploitation de l'Exposition, place des Terreaux, 14.

Adresse télégraphique pour les inscriptions à la dernière heure :

EXPOSITION LYON

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

Répartition des Subventions

La Chambre de Commerce de Lyon a procédé, dans sa dernière séance, à la répartition des subventions que le décret du 29 mai 1893 l'a autorisée à distribuer, afin d'encourager l'organisation des installations collectives des industries lyonnaises à l'Exposition de 1894.

Une somme de 100,000 francs a été attribuée à l'industrie de la soie et à ses diverses annexes, comprenant une exposition d'ensemble des soies vendues sur le marché de Lyon, des expositions collectives de soie, de soieries et de soies teintes, et une exposition collective de la broderie. Ces diverses collectivités seront complétées par une monographie en action de l'industrie de la soie, à laquelle a été spécialement réservée, sur le crédit total de 100,000 francs, une allocation de 19,000 fr., sous la réserve, toutefois, que la rétribution du personnel ouvrier employé dans cette section serait couverte par une participation du Conseil municipal. La Chambre de Commerce de Lyon ne pouvait, en effet, assurer seule, au détriment des autres expositions

lyonnaises, la dépense totale prévue pour la réalisation de ce projet de monographie, conçu par le Comité des classes 15 et 16.

Les autres collectivités lyonnaises ont été comprises dans la répartition pour les sommes suivantes :

Industrie des métaux, 30,000 ; industrie des produits chimiques, 12,000 fr.; société de viticulture, 2,500 fr.; exposition des vins de Villefranche, 2,500 fr.; des spiritueux et liqueurs de Lyon, 12,000 fr.; horticulture, 8,000 francs; imprimerie et lithographie (y compris une exposition rétrospective de l'imprimerie lyonnaise, organisée par la Chambre syndicale des maîtres-imprimeurs), 10,000 fr.; carrosserie et charonnage, 10,000 fr.; fabrique d'eaux gazeuses, 3,000 fr.; fabrique d'articles de voyage, 1,000 ; exposition collective de coiffures, 1,000 francs ; exposition collective de pâtisserie, 1,000 fr.; exposition collective des comptables et teneurs de livres, 925 fr.

Il est permis d'espérer que, grâce à ces subventions, les diverses branches des industries lyonnaises seront très complètement et très brillamment représentées à l'Exposition de 1894.

La Subvention du Conseil général

Voici la première répartition de 100.000 francs, sur le crédit de 200.000 francs voté par le Conseil général dans sa précédente session, en faveur de l'Exposition de Lyon en 1894 :

Horticulture	10.000 fr.
Concours de Tir	10.000 —
Concours Musical	8.000 —
Concours de Gymnastique....	5.000 —
Régates	2.000 —
Exposition ouvrière	5.000 —
Assistance et Hygiène réunies.	12.000 —
Ecoles du département	15.000 —
Arts libéraux	6.000 —
Musées	2.000 —
Ecoles d'Agriculture et d'Horticulture	5.000 —
Congrès	5.000 —
Construction d'un pavillon départemental	15.000 —
TOTAL	100.000 fr.

Le complément du crédit de 200.000 fr., soit 100.000 francs, sera réparti au fur et à mesure des demandes qui se produiront.

**

L'Exposition ouvrière.

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Augagneur a présenté un rapport au nom de la Commission de répartition du crédit de 100.000 francs voté par le Conseil en faveur de l'Exposition ouvrière des Chambres syndicales en 1894.

La commission a décidé que des avances pourront être faites aux syndicats, et au fur et à mesure qu'ils feront de nouvelles demandes, ils devront justifier de la dépense des premiers fonds qui leur auront été remis. Une commission sera nommée pour l'examen des demandes.

LES TERRAINS des anciennes fortifications

Un conflit est pendant entre l'Exposition et l'administration des domaines, qui ne veut céder temporairement les terrains en bordure du parc que contre la signature par la ville d'une convention que celle-ci juge inacceptable.

Le Conseil supérieur estime cependant que l'Exposition ne peut se passer de ces terrains, pour les raisons énoncées dans une lettre que M. Ulysse Pila vient, en son nom, d'adresser à la direction des domaines, et dont voici les passages principaux :

Monsieur le directeur,

Nous venons solliciter votre haute intervention pour obtenir des pouvoirs publics, dont dépend votre administration, la jouissance d'une partie des terrains vagues sans affectation encore, qui bordent le parc et qui sont indispensables pour la réalisation de l'œuvre de l'Exposition. En effet, si : 1° l'Exposition ne peut avoir la possibilité de passer sur les terrains inoccupés de l'Etat, qui sont situés sur le territoire de l'ancien fort et de l'ancienne caserne des Charpenes, le raccordement de l'Exposition au chemin de fer P.-L.-M. est impossible, ainsi que l'entrée dans l'Exposition de tous les innombrables colis qui vont s'encombrer dans les hangars destinés à les recevoir et des charges trop lourdes dont le transport par charroi sera difficile ; 2° L'Exposition ne pouvant pas user de la bordure de cette propriété de l'Etat comme d'une mitoyenneté pour fixer la barrière qui doit clore son enceinte, la sauvegarde de la propriété de l'Exposition n'est plus possible, et de grands abus pourront se commettre.

Enfin, si l'Exposition ne peut pas, à charge de remettre les choses en l'état, disposer des terrains sus-indiqués pour y faire un emplacement qui serait affecté au ministère de la guerre, aux sociétés de secours aux blessés, à l'aérostation, cette partie si intéressante des démonstrations de nos œuvres françaises n'est pas possible.

Pour ces considérations, M. le directeur, et par votre influence, nous espérons que vous pourrez faire exaucer nos vœux si légitimes et que la ville entière désire voir réaliser.

L'Etat français, qui a donné de si grands encouragements pour l'Exposition de Chicago, qui récemment encore, dotait de 300,000 fr. l'Exposition d'Anvers, notre rivale en 1894, ne peut pas moins faire que de nous aider avec des parcelles de terrain sans utilisation pour lui, du moins en ce moment.

Agréé, etc.

Le vice président du Conseil supérieur de l'Exposition,

Ulysse PILA.

Nous voulons espérer que l'administration des domaines tiendra compte de ces justes observations, que nous étudions, d'ailleurs, dans les articles de J. Lyonnet et V. Bergeret.

**

Un nouveau Général de division.

M. LE GÉNÉRAL RAYNAL DE TISSONNIÈRE, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EXPOSITION.

Nous apprenons la nomination de M. le général Raynal de Tissonnière, membre du Conseil supérieur de l'Exposition, au grade de général de division.

C'est avec une grande joie que nous enregistrons cette nomination ; mais c'est aussi avec un profond regret que nous nous sépa-

rons du général qui, depuis son départ du 23^e de ligne, dont il était colonel, a su conquérir dans notre ville une unanime sympathie.

Le général Raynal de Tissonnière (Philippe-Barthélemy-Georges), est né à Clermont-Ferrand le 6 septembre 1833, il entra au service le 11 novembre 1851, sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1854, lieutenant le 30 août 1855, il fut nommé capitaine le 12 mars 1862, l'année terrible le trouva dans ce grade avec lequel il fit la campagne où il gagna, par sa bravoure et son intelligence, les épaulettes de chef de bataillon, le 24 août de la même année.

Le 30 janvier 1877 il était nommé lieutenant-colonel, et le 10 juillet 1881, il était placé à la tête du 23^e de ligne, à Bourg, en remplacement du colonel Allard.

Il est resté six années à la tête du 23^e; adoré de ses officiers et des soldats qui savaient qu'ils avaient en lui un chef digne du régiment, dont les plis du drapeau portent les fiers noms de Wagram et de Magenta. On se rappelle encore l'allocution patriotique qu'il prononça au 2^e bataillon du 23^e, partant pour le Tonkin, où il arracha des larmes à tous les hommes.

Nommé général de brigade et adjoint au gouverneur de la place de Lyon, le 21 octobre 1887, en remplacement du général Saint-Marc, nommé divisionnaire à Orléans, il a rempli ses difficiles fonctions avec une haute distinction, et nous sommes heureux d'adresser ici toutes nos félicitations au nouveau divisionnaire, avec l'espoir de le revoir un jour dans notre ville qui gardera de lui le meilleur souvenir.

Le départ de M. le général de Tissonnière sera vivement déploré au Conseil supérieur de l'Exposition, où il représentait avec tant de dévouement et de compétence les intérêts de la section de l'art militaire du groupe III, dont il était vice-président.



L'EXPOSITION DE 1900 A PARIS

La sous-commission chargée d'étudier la question de l'emplacement de l'Exposition de 1900, s'est réunie hier matin au ministère du commerce sous la présidence de M. Picard, afin de faire connaître ses conclusions. Celles-ci sont telles qu'on l'avait prévu, c'est-à-dire favorables à l'installation de l'Exposition à Paris. Voici d'ailleurs les vœux émis par la sous-commission :

1° D'affecter à l'Exposition universelle de 1900 le Champ-de-Mars, le Trocadéro, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le cours la Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le cours la Reine.

2° D'installer les jonctions nécessaires entre les deux rives de la Seine, et notamment de construire un large pont en face de l'Hôtel des Invalides.

La sous-commission a, en outre, exprimé le désir que des fêtes et des concours soient donnés dans la région de Vincennes, cela pour calmer les habitants de cette partie de la banlieue qui sont régulièrement leurrés dans

leurs espérances chaque fois qu'on fait une Exposition universelle.

Enfin, la sous-commission a demandé d'une façon très pressante que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour assurer des communications rapides et économiques entre l'emplacement de l'Exposition et les divers quartiers de la capitale, notamment par la création de voies ferrées se rattachant aux grandes gares de Paris.

Ces différents vœux ont donné lieu à des votes séparés et, à l'unanimité, ils ont été adoptés par l'assemblée.

L'Exposition de 1900 aura donc décidément lieu à Paris.



Les « Clous » de l'Exposition

DANS le remarquable article qu'il a publié dans l'*Economiste Français*, M. Chailley indiquait quels seraient, selon lui, les clous de notre future exposition.

L'exposition de l'industrie lyonnaise qui comportera, au moins en ce qui concerne la soierie, une innovation heureuse, et l'exposition coloniale, qui sera le plus grand élément de succès de l'Exposition de 1894.

Ces deux attractions répondent à une conception nouvelle des expositions, établies désormais dans un but utilitaire et non plus simplement pour le plaisir des yeux. Chicago restera la dernière et la plus colossale application de l'ancienne formule.

La ville de Lyon doit marquer le début de la rénovation si nettement indiquée par l'éminent économiste.

Désormais, les expositions ne seront plus de vastes bazars, ingénieusement agencés ; une vue d'ensemble, répondant aux besoins et aux nécessités de l'époque, présidera à l'ordonnement de leurs diverses parties. Elles montreront les progrès réalisés, les résultats acquis dans toutes les sphères où s'exerce l'activité humaine. Le visiteur pourra suivre les transformations multiples de la Matière et de l'Idée, l'une se ployant aux mille exigences de l'homme, l'autre suivant la loi inéluctable du Progrès, précédant en les préparant les modifications successives de notre état social.

Suivant cet ordre d'idées, nous nous permettrons de signaler une attraction nouvelle à laquelle M. Chailley a certainement songé. S'il n'en a pas parlé, c'est sans aucun doute parce qu'il manquait de renseignements précis sur ce que l'on compte faire dans le groupe d'Economie sociale et d'assistance publique.

Si on avait déployé dans le groupe II l'activité suffisante, je suis certain que M. Chailley n'aurait pas hésité un seul instant à signaler comme une des conceptions heureuses de l'Exposition la section d'Economie sociale.

Malheureusement, nous sommes obligés de constater qu'on manque de décision au groupe II. Le temps passe, chaque jour nous rapproche de l'ouverture de l'Exposition et on en est encore à se demander quel emplacement et quels crédits on obtiendra. En 1889, Paris avait dans cette section 1200 exposants, Lyon n'a pas encore reçu une seule adhésion.

Nous sommes certains qu'il suffira de signaler à ceux qui ont accepté d'organiser l'Exposition d'Economie sociale le préjudice que porterait à l'Exposition et au bon renom de la ville Lyon l'insuccès de l'œuvre à laquelle ils travaillent, pour qu'ils la mènent à bien.

Nous les aiderons de toutes nos forces.

Georges AUBER.



Union des Sociétés de Gymnastique DE FRANCE

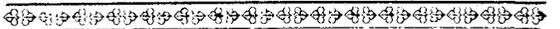
Dans sa séance du 21 octobre 1893, confirmant les remerciements chaleureux adressés au nom de l'Union, à M. Jean Aicard, par M. Koenig, délégué à la fête de la Française de Lyon, le 8 octobre, au cirque Rancy, le Comité de Permanence, d'accord avec le Comité d'organisation, a décidé d'offrir au poète, en reconnaissance de l'éloquent appui qu'il est venu prêter à la cause de la gymnastique, le titre de membre d'honneur de la XX^e fête fédérale.

XX^{ME} FÊTE FÉDÉRALE A LYON 13, 14 ET 15 MAI 1894.

COMITÉ DE PATRONAGE Première liste

- M. SANAOLZ, Président de l'Union patriotique du Rhône.
M. LE COLONEL ROUSSET, Président du Cercle militaire.
M. PONDEVAUX, Président des anciens Légionnaires du Rhône.
M. LE DOCTEUR CHAMBARD-HÉNON, Président des Engagés volontaires 1870-71.
M. BERNE, Président des Anciens Mobiles du Rhône.
M. BERLIER, Président des Anciens Combattants de 1870-71.
M. MÈGE, Président de l'Association gymnastique de Lyon et du Rhône.
M. CLERMONT, Président honoraire de la Française de Lyon.
M. LE COMMANDANT BERTHET, Vice-président de la Société de tir de l'armée territoriale.
M. HARENT, Président de la Société de tir de Lyon.
M. WOLF, Président honoraire des Tireurs du Rhône.
M. BILLIAZ, Président des Tireurs du Rhône.
M. LE DOCTEUR SABATIER, Délégué de l'Union des Femmes de France.
M. MARQUER, Président de la première Société des Anciens militaires.
M. MONOD, Secrétaire général de la Société de Tir de Lyon.
M. LE COMMANDANT ROMAN, Commandant honoraire des Touristes lyonnais.
M. FLACHIER, Président de l'Union gymnastique de la Loire.
M. PARANT, Président de l'Union gymnastique de l'Ain.
M. MOLLERON, Président de la Fédération du Dauphiné et de la Savoie.
M. COSTE-LABAUME, Président de l'Association des Anciens élèves du Lycée.
M. B. BUFFAUD, Président des Anciens élèves de la Martinière.
M. WENDLING, Directeur de l'Union sportive du Lycée.
M. DELAUNAY, Commandant honoraire des Touristes lyonnais.
M. PERRIER, Administrateur de la Société de Tir de Lyon.
M. FEYS, Président de la Société d'escrime.
M. Camille ROY, Président du Caveau lyonnais.
M. HES, Vice-président de la Société Alsacienne-Lorraine.
M. VITTENET, Vice-président des Régates lyonnaises.
M. ULY-SE PILA, Président de l'Union des Marchands de soie.
M. PIOTET, Président de la Chambre syndicale de l'Association de la Fabrique lyonnaise.
M. AYNARD ET FILS, Banquiers.
M. MARC AYNARD.
M. NOLOT, Ancien président du Conseil général.
M. PILLON, Directeur des Postes et Télégraphes.
M. RUBY, Président de la Chambre des avoués de première instance.
M. LE DOCTEUR GAYET.
M. LE DOCTEUR LÉPINE, Correspondant de l'Institut.
M. LE DOCTEUR CAZENEUVE.
M. LE DOCTEUR LEVRAT.
M. L'ADMINISTRATEUR DU Lyon-Républicain.
M. DELAROCHE, Directeur du Progrès.
M. Aimé VINGTRINIER, Rédacteur en chef de l'Express.
MM. MALATIER ET DESCOTES, Directeurs des Petites Affiches.
M. CAUDRON, Directeur du Lyon-Exposition.

- M. LE DIRECTEUR DU Bulletin officiel de l'Exposition.
M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE LA Revue du Siècle.
M. COMTE, Directeur de l'Agence Havas, succursale de Lyon.
M. LE DIRECTEUR DE L'AGENCE FOURNIER.
MM. WALTENER ET COMPAGNIE.
M. MOUGIN-RUSAND.
M. A. REY, imprimerie Pitrat.
M. A. STORK.
M. PIERRE AUBERT, Sculpteur.
M. CASTEX-DEGRANGE, Sous-directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.
M. Charles BAILLY, Sculpteur.
M. DEVAUX, Statuaire.
M. PONCET, Professeur de peinture.
M. PAGNY, Sculpteur.
M. BLETON, Secrétaire du Palais des Arts.
M. E. GUIMET.
M. BONNET, Directeur de la Compagnie Omnibus et Tramways.
M. RICHY, Directeur du Crédit Lyonnais.
M. KIMMERLING, Directeur de la Société lyonnaise de Dépôts.
M. PINET, Directeur de la Compagnie des eaux.
M. DEVINAT, Directeur de l'Ecole normale.
M. LHUILLIER, Directeur de l'Octroi de Lyon.
M. HOLSTEIN, Directeur du Comptoir national d'Escompte, succursale de Lyon.
M. LANG, Directeur de l'Ecole La Martinière.
M. PUGEN, Doyen des Professeurs de Gymnastique.
M. CALLIET, Bienfaiteur des Sociétés lyonnaises.
M. GONINDARD.
M. LE DIRECTEUR DE LA GRANDE MAISON, A LYON.
M. PAULE, Soieries.
M. NOYER-DUVAL, Marchand de Soies.
M. VINCKLER, Brusseau.
MM. VULLIOD FRÈRES, Teinture de tissus.
MM. A. LUMIÈRE ET FILS, Industriels.
M. PEYRACHON, de Saint-Bel.
M. BARTHE, Directeur du Grand-Bazar.
MM. THIÉRY AÎNÉ ET SIGRAND.
M. LIPMANN, Directeur des Emigrés Alsaciens.
M. GOUDCHAUX.
M. ROURIN, Architecte des Magasins du Printemps de Paris.
M. LADIESSE, Directeur de la Belle Jardinière, à Lyon.
M. BONJOUR, Directeur des Magasins au Colosse de Rhodes. (A suivre).



HORTICULTURE

Règlement général. (Suite).

III. — SERRES ET CHAUFFAGES DE SERRES

ART. 19. — Les constructeurs de serres, de chauffages de serres, et de tous les objets désignés dans la catégorie Industrie horticole, sont tenus de faire connaître les dimensions et formes des serres, etc., qu'ils se proposent d'exposer avant le 31 octobre 1893.

ART. 20. — Chaque exposant peut établir plusieurs serres, mais de modèles différents. Elles devront, pour figurer dans les jardins réservés à l'horticulture, être peintes et vitrées, soit par les soins et aux frais des exposants, soit par des entrepreneurs dont les travaux pourront être soumis, sur leur demande, à l'examen du jury des récompenses.

ART. 21. — Les serres qui seront désignées pour recevoir des appareils de chauffage devront être terminées avant le 1^{er} avril 1894.

ART. 22. — Les exposants de serres ne pourront se refuser à laisser exposer des plantes à l'intérieur, ni à laisser poser des claies ou autres abris sur leurs serres.

ART. 23. — Les exposants d'appareils de chauffage de serres devront entretenir leurs appareils en état de fonctionner et en permettre l'emploi si la nécessité s'en fait sentir.

IV. — JURY.

ART. 24. — Pour chaque exposition temporaire, il sera nommé un jury spécial. Les expositions permanentes seront jugées par un jury permanent, dont les membres feront partie, de droit, des jurys des expositions temporaires.

ART. 25. — Il sera constitué un jury supérieur composé de six membres dont les fonctions seront permanentes. Les exposants auront toujours le droit d'en appeler au jury supérieur des décisions du jury temporaire.

ART. 26. — Les membres du jury des récompenses et les membres adjoints à ce jury ne peuvent prendre part à aucune des séries de concours où ils sont appelés à donner leur appréciation, mais ne sont pas exclus pour cela des concours où leur avis ne sera pas réclamé.

ART. 34. — Après le jugement rendu par le jury, l'exposant sera tenu de placer sur chaque lot une pancarte indiquant la récompense qui lui a été attribuée.

V. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 35. — Dans chaque concours, les apports collectifs, les apports d'amateurs ou de leurs jardiniers, ceux des horticulteurs, ceux des établissements publics ou d'enseignement, concourront séparément.

ART. 36. — L'emplacement sera gratuit pour les expositions permanentes non couvertes. Un tarif spécial sera publié ultérieurement et indiquera le prix des emplacements pour les expositions temporaires couvertes.

ART. 37. — Les frais d'emballage, de transport, de manutention, de déballage, d'installation, d'entretien, de surveillance et de réexpédition des produits exposés sont à la charge des exposants.

ART. 38. — Le Comité est chargé de la réception des produits exposés; il aura le droit de refuser tout ce qui ne lui paraîtra pas digne de figurer aux expositions.

ART. 39. — Les exposants devront, en outre, se conformer aux décisions que le Comité aura prises quant à l'emplacement que devront occuper leurs lots, placement des pancartes, etc.

Chaque exposant devra réclamer au secrétariat du Comité d'horticulture les numéros d'ordre de ses lots; il fournira lui-même ses pancartes-adresses.

ART. 40. — Les pancartes seront placées sur les lots avant le passage du jury.

ART. 41. — Les exposants ne concourant pas devront s'abstenir de placer sur leurs lots la mention *hors concours* (à laquelle le public attribue habituellement une valeur supérieure aux premiers prix); ils pourront placer la mention suivante: *L'exposant a déclaré ne pas concourir*.

ART. 42. — Les exposants étrangers à la ville de Lyon auront la faculté de se faire représenter par des agents à leur choix agréés par le concessionnaire.

ART. 43. — Des autorisations pourront être accordées exceptionnellement par le Comité, soit pour permettre l'enlèvement des plantes qu'il y aurait inconvénient majeur à laisser

séjourner à l'Exposition, soit pour l'introduction de végétaux présentés pendant la durée des concours.

ART. 44. — Les plantes fanées ou altérées, les légumes, les fleurs et les fruits coupés, devront être enlevés et renouvelés par les exposants, faute de quoi ils seront enlevés d'office par le Comité, sans que les exposants puissent présenter aucune réclamation.

ART. 45. — Les plantes présentées comme nouveautés horticoles devront être munies d'une étiquette très apparente indiquant, en outre des noms vulgaires et scientifique, le lieu de leur origine et la date de leur introduction.

ART. 46. — Le même exposant ne pourra prendre part, pendant toute la durée de l'Exposition, qu'une seule fois au même concours.

Il est pourtant loisible à chaque exposant de présenter plusieurs fois le même lot, mais ces lots ne seront jugés qu'une seule fois.

ART. 47. — A moins d'indications contraires mentionnées dans le programme des concours :

Il ne pourra être présenté qu'un sujet de chaque espèce ou variété pour les espèces ou variétés réunies en collection ;

Il pourra être présenté plusieurs sujets de la même espèce ou variété dans les lots ou groupes autres que les collections ;

Les plantes multipliées par suite d'un gain obtenu de semis pourront être apportées en plusieurs sujets.

ART. 48. — Tous les végétaux présentés comme entièrement nouveaux, quelle que soit leur origine, ne devront pas avoir été mis dans le commerce.

ART. 49. — Les produits exposés qui seraient vendus ne pourront être livrés aux acheteurs qu'après l'expiration du temps fixé pour leur exposition.

ART. 50. — *Etiquetage.* — Les plantes, arbres, arbustes, fleurs coupées, fruits et légumes, devront être correctement étiquetés.

Les lots simplement étiquetés par des numéros ne seront pas admis à concourir: exception est faite pour les plantes de semis non encore livrées au commerce.

Les plantes de semis seront accompagnées du nom que l'obtenteur désire leur donner. Ce nom sera enfermé dans une enveloppe que le jury ouvrira quand la plante, le fruit ou la fleur aura obtenu une récompense.

Les Membres du Comité de patronage et d'organisation du groupe X (Sous-groupe de l'Horticulture).

Président : M. FAURE, Conseiller municipal, Professeur à l'École Vétérinaire de Lyon, Président du comice agricole de Villeurbanne.

Vice-Président : M. GÉRARD, Professeur à la Faculté des sciences, Directeur du Jardin Botanique de Lyon, Président de la Société d'horticulture du Rhône.

Secrétaire : M. ANT. RIVOIRE, Marchand-grainier, Président du Syndicat des Horticulteurs.

Membres : MM. le D^r BEAUVISAGE, chargé du cours de botanique médicale à la Faculté de médecine.

BERNAIX, Rosieriste.

BEURRIER aîné, Horticulteur.

COMTE, Horticulteur, Vice-Président de l'Association horticole lyonnaise.

COUSANÇAT, Horticulteur.

DEVERT, Horticulteur.

FALCONNET père, Pépiniériste, Architecte-Paysagiste.

GRILLET, Horticulteur.

JACQUIER fils, Pépiniériste, Architecte-Paysagiste.

JACQUIER (Jean), Marchand-Grainier, Trésorier de l'Association horticole lyonnaise.

JUSSEAUD, Horticulteur.

LUIZET, Architecte-paysagiste, Vice-Président de la Société pomologique de France, Vice-Président de la Société d'horticulture du Rhône.

MÉTRAL, Pépiniériste, Entrepreneur-paysagiste.

MOLIN, Marchand-grainier.

A. MOREL, Horticulteur.

MUSSET, Horticulteur, marchand-grainier.

PERNET-DUCHER, Rosieriste.

PERRAUD, Fleuriste.

ROCHET, Horticulteur, Vice-Président de l'Association horticole lyonnaise.

ROZAIN-BOUCHARLAT, Horticulteur.

TAIBAUT fils aîné, Pépiniériste, Architecte-Paysagiste.

Extrait de la classification générale

CLASSE 53.

Art de l'architecte-paysagiste. — Plans et dessins de parcs, jardins publics ou privés et d'aménagements forestiers ou horticoles. — Plans et spécimens de rocailles, constructions rustiques ou autres destinées à l'ornement des parcs et des Jardins. — Serres et leurs accessoires. — Petites serres d'appartement, aquariums pour plantes aquatiques, jets d'eau et appareils pour ornement des jardins.

Matériel général de l'horticulture.

CLASSE 54.

Fleurs et plantes d'ornement. — Plantes potagères, fruits et arbres fruitiers, graines et plantes d'essences forestières. Plantes de serres.

TRAVAUX EN BATIMENTS

P. BOIRON

Entrepreneur de Peinture, Plâtrerie, Enseignes, Décors.

COLLAGE DE PAPIERS MARBRE ET FAUX BOIS

3, Grande rue de la Croix-Rousse, 3

— LYON —

AU BON ACCUEIL



F. BONNET-BOBILLON

28, Cours Lafayette, 28

★ LYON ★

FABRIQUE GÉNÉRALE

CHEMISES BOUTONS

DE SNVS
Système breveté S. G. D. G., France et Étranger.

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

MESDAMES, n'achetez rien sans aller visiter la Maison **F. MUSY** 71, Chemin de Baraban, 71 (près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor (Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES

PAPIER au CITRATE d'ARGENT pour l'obtention d'épreuves positives par NOIRCISSMENT DIRECT

DÉVELOPPEURS

DIAMMOOPHÉNOL SULFITES DE SOUDE Anhydre et cristallisé. PARAMIDOPHÉNOL

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix. — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus, Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.



La Source CACHAT

Se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au Dépôt central d'ÉVIAN, 4, place des Célestins, et 2, rue des Archers, LYON.

MANUFACTURE D'APPAREILS

Pour le GAZ et L'ÉLECTRICITÉ Éclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON, — Rue Vaubecour, 40, — LYON

Magasin d'exposition, place des Terreaux, 29

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ

Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls dépositaires pour Lyon et la région des LAMPES GAZO-MULTIPLEX.

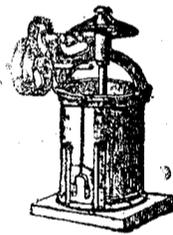
J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTONNIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâchefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, wagonnets, monte-charges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte, réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'industrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.

Immeuble et Propriété 2.000 mètres environ s'exploite café-restaurant, jardin, terrasse, jeux de boules. Le tout bien agencé. P. 32.000 fr.

AGENCE DUFFET 7, place des Jacobins, Lyon

Hôtel affaire très avantageuse, ville importante du centre, fréquentée par MM. les voyageurs de commerce. Prix, 350.000 f.

Immeuble à Saint-Just quatre étages sur caves voûtées pierre et pisé, 30 pièces, 6 fenêtres façade. Prix 37.000 fr. Rap. net, 2.000 fr.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE PROPRIÉTÉS, IMMEUBLES, INDUSTRIES

Rien à risquer en achetant Bureau dépendant de l'administration avec 5.000 f. Rapport net, 3.000 fr. Affaire avantageuse.

A vendre près gare, propriété composée de maison d'habitation, 3 pièces, écurie, fenil et cave, plus 28 arcs séparés. complanté en asperges et vignes. Rapport annuel, 1.000 fr. Pr. 10.000 fr.

Cabinet d'affaires à Marseille. Prix, 10.000 f. Bénéf. 6.000 f.

Bureau administratif, existence 115 ans. 6 fortunes. Fait 6 à 8 000 f. bénéf. net p. an. Pas de perte possible. Tout payé 1 mois d'avance avec 10.000 f. comptant.

Vaste Propriété de rapport et d'agrément, à la Pape, 1 hectare 1/4 environ, vignes, arbres à fruit, aspergères, droit de pêche et chasse gardée. P. 40.000 f.

Distillerie région Rhône, ville ouvrière très importante. Pr. 9.000 f. 1/2 de sa valeur. On peut tripler les affaires.

Vienne Café-Billard, matériel marbre. Tenu 3 ans par vendeur. Fait 35 f. Loy, 900 f. Cesse commerce.

Propriété à Fribourg (Suisse), maison de 12 pièces, construction moderne, 2 maisons de fermier, moulins, scieries, forte chute d'eau. prés et terres, forêts. Rap. net 6.500 fr. Prix, 130.000 fr.

Grand Bazar à vendre, ville importante (Loire). A Lyon. 3 autres bazars donnant gros bénéf.

Immeuble rapport net, 2.700 fr. Pr. 24.000 f.

Affaire unique p. 1/2 rentier. Fabr. de stores sans connaissance spéciale. 6.000 f. net p. an.

AUTRE, sur quai. Rap. 1.800 fr. Pr. 27.000 f.

Belle Epicerie ancienne clientèle sérieuse, passe 100 pièces quitte décès de la dame. Prix, 6.000 f. Belle occasion.

AUTRE, Rapport net, 1.800 fr. Pr. 25.000 f.

CROIX-ROUSSE, Rap. net, 770 f. Pr. 11.000 f.

SUR HOSPICES. Rap. 4.000 f. Pr. 7.000 f.

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

Directeur : A. CAUDRON

79, Rue de la République, 79

Se charge, à des prix modérés et à forfait, de la représentation générale des commerçants et industriels à l'Exposition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur participation à l'Exposition.

L'OFFICE LYONNAIS se charge également de la représentation des exposants vis-à-vis du Jury.

Dans les traités à forfait, sont comprises la prise et la remise en gare des objets à exposer.

Trévoux. — Imprimerie J. JEANNIN (Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

Assurances de valeurs mobilières, Amortissement d'emprunts, Prêts hypothécaires, Dotations pour les enfants.

FINANCIÈRE

Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

LYON - 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 - LYON

Reconstitution de tout capital, Amortissement de capitaux, Rentes viagères, Retraite pour la vieillesse, A LA PRÉVOYANCE

VERSEMENTS MENSUELS	ou versement unique	Donne droit à	Et assure un capital de
1 ^{er} 60 mois	25 fr.	5 pol.	500 fr.
1 ^{er} 30 mois	50	10	1.000
1 ^{er} 12 mois	250	50	5.000
1 ^{er} 6 mois	1.250	250	25.000
1 ^{er} 3 mois	2.500	500	50.000
1 ^{er} 1 mois	5.000	1.000	100.000

NOTA. — Par une combinaison spéciale, toute personne peut, moyennant un versement unique de mille francs, s'assurer à elle et aux siens un capital de cinquante mille francs, et par un versement unique de deux mille francs, s'assurer cent mille francs.

TARIF A. — Police de 5 fr. au comptant, ou de 6 fr. à terme, remboursable à 100 fr. — Six répartitions de remboursement ont lieu chaque année : 10 janvier, 10 mars, 10 mai, 10 juillet, 10 septembre, 10 novembre.

Le Gérant : A. RIBAUD.